



## pv pour stationnement très gênant

Par **Leojhenry1**, le **07/02/2019** à **14:46**

Bonjour,

J'ai reçu deux pv pour stationnements très gênant, au même endroit à 15 jours d'intervalle en juillet 2017, stationnement professionnel, éducateur spécialisé accompagnant des personnes en situations de handicap avec un véhicule équipé du symbole, Pv que j'ai contesté séparément . J'ai reçu un courrier pour le premier me relaxant. pour le second, pas de nouvelles. je viens de recevoir la semaine dernière, par A/R la majoration des deux PV par ordonnance pénale du 23/05/2018. Est ce légal ? comment puis contester ?

Cdt.

Par **LESEMAPHORE**, le **07/02/2019** à **15:05**

Bonjour

[quote]

je viens de recevoir la semaine dernière, par A/R la majoration des deux PV par ordonnance pénale du 23/05/2018.[/quote]

Il ne peut y avoir une relaxe puisque vous n'etiez pas jugé .

Ordonance penale du 23/05/2018 ????????

2 infractions sur la meme ordonance ????????

majoration :ordonance ????????

Lettez en ligne les documents avec un lien hebergeur car trop confus

Pour chaque infraction , AVIS INITIAL courrier contestation , courrier reçu en retour ,copie de la date du recommandé

J'ai jamais vu qu'une ordonance rendue en mai arrive 7 mois plus tard chez le prevenu .